



travaux fenêtre et volet

Par **hadop**, le **19/12/2018** à **06:08**

bonjour, n ayant pas eu le règlement de copropriété lors de notre achat il y a plusieurs années , notre appartement etait en gestion locative par une agence. nous avons faire poser des fenêtres et volet et on nous demande de tout retirer. Est ce possible plusieurs années plus tard.

pour ce fait le règlement de copro à t il juridiquement droit de tout faire retirer

Par **youris**, le **19/12/2018** à **08:29**

bonjour,

vous deviez réclamer le règlement de copropriété lors de votre achat, voir une copie à votre syndic.

dans tout les R.C. ,il existe une clause indiquant que les copropriétaires doivent respecter l'harmonie de l'immeuble.

si vos travaux ne respectent pas l'harmonie de l'immeuble, le syndic peut effectivement vous demander de modifier les travaux que vous avez exécutés.

depuis combien de temps, avez-vous réalisé ces travaux, sachant le syndic doit visiter votre copropriété plusieurs fois par an ?

Salutations